



Reprise de ma maison après un licenciement

Par **séroux**, le **18/03/2009** à **19:06**

Je suis propriétaire d'une maison en Loire Atlantique et je l'ai louée voici quelques années car j'avais trouvé du travail à Grenoble. J'ai donc signé avec les locataires un bail jusqu'en septembre 2010. Mais mon entreprise vient de fermer, je me retrouve donc au chômage pour quelques mois et ensuite à la retraite et j'aurai voulu retourner dans ma maison en Loire-atlantique. Comment cela se passe-t-il, dois-je attendre septembre 2010, pour récupérer mon bien.
Merci d'avance pour votre réponse

Par **superve**, le **18/03/2009** à **20:50**

Bonjour
Vous devez effectivement attendre la fin du bail pour donner congé à votre locataire.
Ce congé devra être délivré au moins six mois avant le terme du bail, soit par LRAR, soit par acte d'huissier, et vous devrez bien y faire figurer le motif du congé : "la reprise personnelle".
Bien cordialement